Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/10/2023 à 12h00
Réference de l'AR : 008-240800920-20231005-DC2023_90-DE

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2023/285

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-90

Date de la convocation : 28/09/2023
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 78
Conseillers représentés : 12

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 008 CARRE Joël , 009 MALJEAN Nicolas , 011 PERTUS Xavier , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 016 TRISTANT Bruno , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 108 COURVOISIER Frédéric , 112 FESTUOT Annie , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie.

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCET Eric) , 051 RAGUET Philippe (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 054 VALET Bruno (à 052 LELOUP Nathalie) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 082 LEJEUNE Gilles) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 049 ANDREY Danielle) , 110 DION Valentine (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARD Yann (à 120 PAYEN Françoise) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège)

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – REGULARISATION DU CHAPITRE 67 – BUDGET PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la demande de la trésorerie concernant l'annulation de plusieurs titres en attente :

- Annulation de billets de particuliers
- Gestes commerciaux pour des écoles (impactées par l'invasion de chenilles en 2021)

Étant donné que le budget fonctionne au chapitre, une partie des annulations a impacté les crédits prévus pour les contrats en service civique et l'autre partie n'a pu être annulée puisque les montants prévus au budget 2023 sur le chapitre 67 ne sont plus suffisants.

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 10 OCT. 2023
et de sa publication ou notification le 10 OCT. 2023

Il est ainsi nécessaire de procéder à une décision modificative pour abonder le chapitre 67 des crédits nécessaires à la couverture des besoins financiers liés aux services civiques jusqu'à la fin de l'exercice 2023. Cette opération se fait par prélèvement à l'article 62871, sur lequel sont inscrits les crédits relatifs à la refacturation entre le budget général et le budget année PAD.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative de la régularisation du chapitre 67 pour le budget du parc Argonne Découverte comme ci-après :

Dépenses de fonctionnement :
Chapitre 67, article 6718, Autres charges exceptionnelles : + 1 000 €
Chapitre 67, article 673, Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 2 000 €
Chapitre 011, article 62871, À la collectivité de rattachement : - 3 000 €,

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le